

DELIBERATION N° 91/09-14 - CREATION D'UN POSTE DE CONDUCTEUR SPECIALISE DE SECOND NIVEAU

Monsieur REMY, rapporteur, informe l'Assemblée de la réussite de Monsieur BACHMANN Denis à l'examen professionnel de conducteur spécialisé de second niveau par décision du jury en date du 13 Juin 1991.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de créer le poste de conducteur spécialisé de second niveau à compter du 1er Janvier 1992,
- de modifier le tableau des effectifs en ce sens,
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget.